



Le constat de réunions formelles ou informelles vides de sens et d'informations qui perdure depuis plusieurs mois contraint les Organisations syndicales à adopter une position radicale.

- > En effet, l'administration travaille sur la mise en œuvre des SGC (secrétariats généraux communs préfecture/DDI), dans le plus grand secret et sans attendre les recommandations de la mission des inspections générales qu'elle a pourtant mandatée sur le sujet.
- > **Les conséquences seront pourtant nombreuses pour les agents** des services des secrétariats généraux mais aussi pour tous les agents des directions départementales interministérielles à terme.
- > Cette fusion et le nouveau pilotage de ces services interministériels par le seul ministère de l'intérieur se font à **marche forcée au mépris des concertations et de l'intérêt des agents.**
- > Dans ce contexte, les organisations syndicales ont prononcé une **déclaration unitaire avant de quitter l'instance** pour signifier leur désaccord et les inquiétudes grandissantes des agents qu'elles représentent.
- > Elles ont alors quitté la salle devant le secrétaire général du gouvernement et les représentants des ministères manifestement surpris et déstabilisés.
- > Dans la continuité, les organisations syndicales se sont invitées au séminaire réunissant les directeurs départementaux des territoires à l'occasion de l'intervention du ministre de l'agriculture. Elles ont lu un communiqué pour leur faire part de leur action à l'occasion de ce CT des DDI. L'écoute a été attentive et sans obstruction.
- > **Les réponses politiques sont maintenant attendues, mais la mobilisation des personnels est indispensable le 9 mai pour les influencer.**

Cliquez sur les vignettes pour voir les documents

Déclaration unitaire



Paris, le 17 avril 2019
Déclaration unitaire des organisations syndicales
au Comité Technique Central des DDI

Monsieur le Secrétaire général du gouvernement,
Mesdames et Messieurs les représentants des ministères,
Mesdames et Messieurs les directeurs.

Depuis de longs mois, l'ensemble de nos organisations dénonce en cette
matière le **parcours de dialogue social accompagnant la conduite du**
châtier AP 2022 dans son volet « Etat territorial ».

Depuis de longs mois, nous avons pointé et dénoncé les effets de la fusion
suffisants des programmes 307 et 333, entraînant pour les concernés
transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur et
lancement d'une vaste opération de fusion/absorption des secrétariats
généraux des DDI.

Ce processus s'opère, une fois encore, **sans aucune étude d'impact, dans la**
précipitation et en poursuivant un double objectif :

- **Réduire les ETP affectés aux fonctions supports** déjà sacrifiés
depuis 2015, au mépris de l'efficacité des services, **dans une logique**
purement comptable de réduction des dépenses publiques et
d'externalisation de missions (un « new deal » avec les entreprises
serait bien entendu doublé au ministère de l'Action et des Comptes
Publics pour améliorer des missions support de l'Etat).

- **Transformer les DDI en simples services de préfectures**, avant de
s'attaquer à la prochaine étape aux directions régionales.

À la création des DDI, les secrétariats généraux ont été constitués en
Autonomie plusieurs cultures et pratiques ministérielles et sont parvenus à
un **équilibre précaire**, constamment menacé par des coupes à vif dans les
effectifs, mettant les personnels en difficulté pour répondre aux besoins des
services et des agents, tout en maintenant le bon RH ministériel
indispensable à l'accomplissement des DDI en compétences.

Regrouper ces secrétariats généraux au fonctionnement transversal avec
celui de la préfecture dont l'organisation est vertueuse, **en moins de 9 mois** en
prétendant pouvoir construire un projet équilibré, efficace, respectueux des
agents et du dialogue social est un **mixis illusoire, au pire mensonger.**



> Communiqué unitaire



Paris, le 17 avril 2019
Fusion/Absorption des Secrétariats Généraux des DDI :
Le grand passage en force !

Le CT des DDI ne pouvait avoir lieu dans ces conditions !

Sur ce sujet comme sur l'ensemble de ceux touchant à l'avenir des DDI et de
leurs missions, **ce n'est visiblement pas dans les instances**
représentatives qu'il faut attendre une information honnête et
transparente, encore moins une quelconque écoute et négociation. Non ! Les
informations, il faut aller les chercher dans le discours du Ministère de l'Intérieur
du 17 janvier, lors de ses prises de parole, dans la presse spécialisée, dans
des semi-conférences ministérielles isolées, ou encore dans nos réseaux
sociaux.

Dans ce contexte, **les agents et cadres**
des secrétariats généraux sont
légitimement inquiets. Cette inquiétude
s'est immédiatement traduite en signes
tangibles : demandes de mutation, postes
publiés « à durée déterminée » ne trouvent
pas preneurs...



Alors oui, l'inquiétude est palpable, et la colère monte.

Les OS du CT des DDI ont certes été assistées par la mission inter-
ministérielle en charge de faire des propositions au Premier ministre, dont le
rapport est en cours attendu pour effectuer les arbitrages. Or, l'information
est cloisonnée, l'administration travaille déjà à la mise en œuvre
d'une organisation faisant fi de l'ensemble de nos revendications, sans
avoir même attendu les conclusions de l'inspection.

- **DDI** cette réforme remettra en cause le bon fonctionnement et l'existence
même des DDI à terme, avant de s'attaquer aux Directions Régionales, et
mettra en concurrence directe les agents actuels des Secrétariats Généraux
- **plus NON**, nous ne pouvons accepter le passage en force opéré par
l'administration et **DDI** nous exigeant des arbitrages politiques prenant en
compte l'opinion des représentants des personnels (plus avec 82 % de taux
de participation)
- **NON**, le date du 1^{er} janvier 2020 n'est pas réaliste quant que soient les
arbitrages réalisés



Tract



Le 21 février 2019, les organisations syndicales
adhèrent au CT des DDI
adoptaient une résolution unanime

Elles déclarent dénoncer et combattre

- Les effets de la fusion des programmes 307 et 333, décidée dans la
précipitation contre leur avis unanime
- pour les DDI au niveau local et national
- pour les agents des secrétariats généraux en matière de carrières, de
diminutions et de vie familiale

Elles exigent

- A être entendues sans délai par le Président du comité de pilotage inter-
ministériel le 22 janvier 2019
- Le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, avant en
particulier compétences RH, juridiques, communication et gestion du quotidien
au bénéfice de l'ensemble des agents
- Le maintien d'un dialogue social propre à chaque DDI, dans le respect des
prérogatives des comités techniques locaux, des comités hygiène sécurité et
conditions de travail, des structures d'action sociale ministérielles, ainsi que de
la représentativité des élus de chaque structure
- L'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI,
et du dialogue social centré pour les DDI (non autonome avec celui des
Préfectures)
- Le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs
régionaux et des directeurs adjoints
- L'arrêt immédiat des initiatives locales lancées sans aucun cadrage national
et une information transparente des agents

**Où en est-on 2 mois plus tard,
à la date de convocation du CT des DDI
du 17 avril 2019?**

